



**Pistes de solutions
pour une meilleure
gestion du plastique**
en horticulture ornementale

Mise en contexte

Au cours des dernières décennies, l'utilisation du plastique a contribué à l'efficacité des opérations des entreprises en horticulture ornementale, en plus de faciliter l'offre de produits abordables aux consommateurs. Les plastiques utilisés en horticulture ornementale se répartissent dans deux grandes catégories :

1

Ceux qui servent à la production uniquement

2

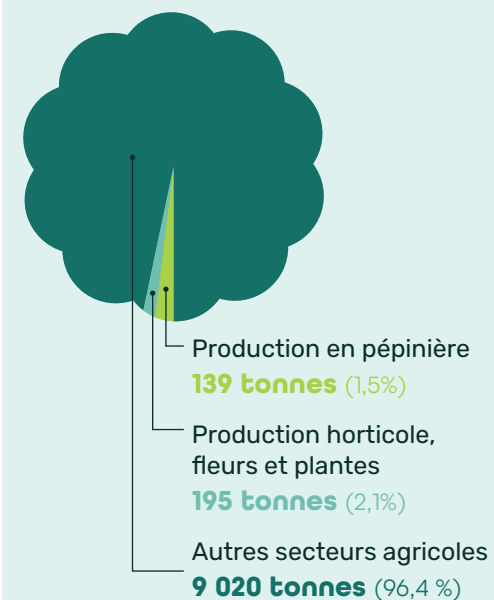
Ceux qui se rendent jusqu'au client/consommateur

Les objectifs du présent projet sont :

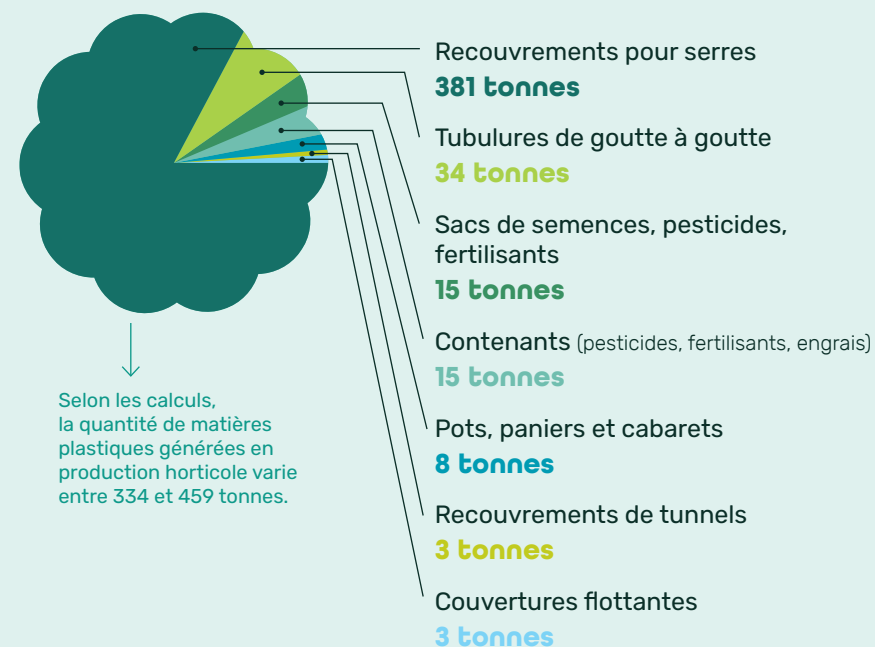
- d'identifier les moyens de réduire, réutiliser, recycler et valoriser (principe des 3RV) les contenants et autres intrants en plastique utilisés en horticulture ornementale;
- de proposer des solutions durables et écoresponsables, en vue de sécuriser et pérenniser les opérations et la mise en marché des producteurs et leurs clientèles (jardineries/paysagistes et autres producteurs).

Dans l'ensemble du secteur agricole au Québec, l'industrie de l'horticulture ornementale est responsable d'environ **4 % du plastique utilisé** pour un volume d'environ **400 TONNES PAR AN**.

Plastique utilisé en agriculture au Québec¹



Types de plastique utilisés en production horticole ornementale (en tonnes)²



Parmi les produits en plastique qui se rendent **jusqu'au client/consommateur** et qui sont à usage unique, le pot vient loin en tête, avec :

48 m d'unités par an / **4 800 tonnes³** par an

¹ AgriRécup, Caractérisation et gestion des plastiques agricoles dans les fermes canadiennes, août 2021.

² MARCON, calculé à partir des quantités annuelles mises en marché (RECYC-QUÉBEC, Fiche d'information plastiques agricoles, juillet 2019) en retranchant pour l'horticulture ornementale les catégories de produits non applicables.

³ MARCON, calcul de volume théorique à partir des données de production pour le Québec en 2021 selon Statistique Canada.

Nouvelles dispositions réglementaires

Au Québec et ailleurs dans le monde, des changements significatifs sont en chantier pour la gestion des matières résiduelles issues de produits de consommation.

En juin 2022, le MELCC a adopté le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*.

En vertu de ces modifications législatives, les fabricants au Québec (ou les premiers fournisseurs au Québec pour les produits provenant de l'extérieur¹) deviennent responsables de la collecte et de la valorisation des matières tirées de leurs produits en fin de vie et des coûts qui s'y rapportent.

L'application du principe de pollueur-payeur devient tangible avec la responsabilité élargie des producteurs, tant pour les plastiques utilisés en production agricole (**REP produits agricoles**) que ceux qui sont acceptés dans le bac bleu des résidents, des commerces, des industries, des institutions et des lieux publics (**REP collecte sélective modernisée**).

Voici les organismes impliqués dans cette vaste initiative de recyclage :

Organisme	Responsabilité	Mandats
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Élabore et adopte les règlements concernant les REP (obligation de rendement au niveau d'atteinte d'objectifs de recyclage, mais laisse à l'organisme de gestion une latitude en ce qui concerne les moyens à mettre en place)	
RECYC-QUÉBEC	Société d'État chargée de la mise en œuvre et de la reddition de comptes auprès des organismes qui ont le mandat pour chacune des REP	
L'organisme de gestion reconnu (OGR)	<ul style="list-style-type: none"> • Attitré à la REP plastiques agricoles • Ce mandat est confié jusqu'ici à AgriRÉCUP et est à confirmer pour la suite des choses² 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de programmes de récupération, au nom des fabricants ou des fournisseurs visés • Prise en charge des matières issues de la production agricole et des produits de plastiques recueillis dans le bac bleu
L'organisme de gestion désigné (OGD)	<ul style="list-style-type: none"> • Attitré à la REP collecte sélective modernisée • Mêmes responsabilités que l'OGR, mais en lien avec la prise en charge et la valorisation des matières issues du bac bleu • RECYC-QUÉBEC a confié ce rôle à Éco Entreprises Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion des contrats avec les municipalités, les centres de tri, les conditionneurs et les recycleurs • Atteinte des taux de récupération et de valorisation visés dans un contexte d'économie circulaire

¹ Incluant les gestionnaires de sites Web transactionnels à l'extérieur du Québec d'où sont achetés des produits de plastique livrés dans la province.

² AgriRécup est l'organisation qui a mis sur pied et qui gère le système de récupération des plastiques agricoles en place actuellement et est candidate pour devenir l'OGR.

Dates importantes à retenir

REP produits agricoles et produits visés	30 juin 2023 Entrée en vigueur pour les plastiques agricoles (ex. : sacs/contenants agricoles, contenants et sacs à pesticides de classe 1 à 3A).	1^{er} jan. 2025 Déploiement de la collecte pour les plastiques agricoles visés.	30 juin 2025 Élargissement aux plastiques de serre ou de plasticulture (paillis de plastique, recouvrement de tunnels, systèmes d'irrigation goutte à goutte) et d'autres plastiques agricoles (bâches, filets, etc.).
REP collecte sélective modernisée et produits visés (bac bleu)	1^{er} jan. 2025 Déploiement de la collecte sélective auprès des résidences, industries et commerces, institutions.	1^{er} jan. 2027 Uniformisation des emballages et contenants plastiques acceptés dans le bac bleu partout au Québec : #1 (PET), #2 (PEHD), #3 (PVC), #4 (PEBD), #5 (PP), #6 (PS) et #7 (PC, PTFE, mélamine, etc.) et élargissement aux produits servant à supporter ou à présenter un produit.	1^{er} jan. 2033 Élargissement aux plastiques compostables, biodégradables et biosourcés.

Bien que le cadre réglementaire accorde la pleine et entière responsabilité aux organismes (OGR, OGD) chargés de gérer les REP, il est possible pour une entreprise ou pour un regroupement de mettre en place un système de collecte et d'acheminement des plastiques. Il faut cependant se conformer aux exigences stipulées dans le « Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises ».



Actions possibles pour une meilleure gestion des plastiques en horticulture ornementale

Les entreprises du secteur peuvent contribuer activement à faire en sorte que certains plastiques utilisés en horticulture ornementale soient valorisés au lieu d'être enfouis. Ces actions concernent la réduction ou la substitution du plastique par d'autres matériaux, le recyclage, la réutilisation ou le réemploi.

Quelques précisions...

Réduction à la source

Dans certains cas, les pratiques actuelles des entreprises peuvent être modifiées en vue de réduire la consommation de plastique en éliminant certains produits.

Substitution par des matières compostables, biodégradables ou durables

Un choix intéressant au niveau de la réduction des plastiques est d'envisager dès maintenant leur substitution par des matières qui ne nécessitent pas d'activité de recyclage.

Réemploi

Le réemploi consiste à répéter l'usage d'un produit sur plus d'une utilisation. Ainsi, on pourra privilégier des produits de plastique plus robustes qui seront récupérés et utilisés un grand nombre de fois. En plus de s'avérer une solution plus économique, le réemploi permet de réduire les quantités de plastique jetées aux ordures chaque année.

Réutilisation

La réutilisation consiste à rendre disponible des produits en plastique, comme les pots, auprès d'organismes ou personnes qui pourront les utiliser avant d'en disposer. Par exemple, remettre des pots à des jardins communautaires ou à des écoles donne une vie supplémentaire à des pots déjà utilisés une fois et permet d'éviter l'achat de pots supplémentaires. C'est une mesure intéressante pour les producteurs qui font aussi de la vente au détail.

Recyclage des plastiques

Pour la presque totalité des produits de plastique du secteur, le recyclage sera pris en charge principalement par les deux organismes mentionnés plus haut (OGD et OGR). Toutefois, des entreprises telles qu'Emballage Carrousel offrent de recycler les pellicules plastiques de leurs clients. Le recyclage est encore limité, mais restez à l'affût, des entreprises s'intéressent de plus en plus à ce matériau.

Voici différentes actions « vertes » que les entreprises en horticulture ornementale peuvent mettre en place pour réduire l'empreinte environnementale en ce qui a trait à l'utilisation du plastique.

Réduction à la source et substitution par des matières compostables, biodégradables ou durables	Réemploi	Réutilisation	Recyclage
SECTEUR VISÉ – PRODUCTION en horticulture ornementale			
<ul style="list-style-type: none"> Éviter d'utiliser des tuteurs en plastique Utiliser des cabarets en fibres pressées Vendre des arbres en motte et jute Offrir des pots compostables ou biodégradables 	<ul style="list-style-type: none"> Réemployer les cabarets qui servent à la manutention et au transport des végétaux Utiliser des pots ajourés pour arbres Réemployer les pots utilisés pour la culture et la vente des végétaux auprès des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Réutiliser les pots, cabarets et tuteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Trouver un débouché pour recycler des plastiques non encore couverts par les programmes
SECTEUR VISÉ – VENTE AU DÉTAIL de produits horticoles			
<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des tapis pour coffre d'auto réutilisables et cabarets de transport en carton Proposer des accessoires de jardinage en matière durable 		<ul style="list-style-type: none"> Réutiliser les pots 	<ul style="list-style-type: none"> Trouver un débouché pour recycler des plastiques non encore couverts par les programmes
SECTEUR VISÉ – SERVICES en horticulture ornementale			
<ul style="list-style-type: none"> Emploi de terre et paillis en vrac S'approvisionner de végétaux cultivés sans contenant ou dans des contenants en matières biodégradables Substituer les bordures de plastique par d'autres matériaux durables 	<ul style="list-style-type: none"> Réemploi des contenants et des sacs 	<ul style="list-style-type: none"> Réutiliser les pots et pellicules plastiques 	<ul style="list-style-type: none"> Trouver un débouché pour recycler des plastiques non encore couverts par les programmes



Réduction à la source

ACTION

Éviter d'utiliser des tuteurs en plastique

Les recherches conduites dans le cadre du projet qui a mené à la production de ces fiches ont confirmé que les tuteurs en plastique pourraient être évités pour certains végétaux, réduisant par le fait même le volume de plastique à disposer.

Avantages

- La réduction des tuteurs engendre une économie

Inconvénients

- Modification des opérations afin d'éliminer ou de restreindre l'utilisation à certains types de pots ou de végétaux

Impact attendu

- Faible impact attendu au niveau du tonnage de plastique évité

Considérations

- Un bon pas dans la direction de limiter l'utilisation du plastique à usage unique



Substitution par des matières compostables, biodégradables ou durables

ACTION

Utiliser des cabarets en fibres pressées

Avantages

- L'utilisation de tels cabarets peut s'avérer une solution plus intéressante que d'absorber les coûts d'un programme de réemploi

Inconvénients

- Potentielles adaptations des opérations de production avec de tels produits substitués

Impact attendu

- Grand impact attendu au niveau du tonnage de plastique évité

Considérations

- Produits substitués attendus dans un avenir prochain (ex.: nouveau en 2023, cabarets en fibres pressées de la compagnie Jiffy visant un usage en production et pour le transport vers les détaillants)
- Les fournisseurs potentiels doivent être sensibilisés aux besoins de l'industrie (volumes, caractéristiques) afin d'accélérer l'offre de produits substitués
- La performance des substitués au cabaret en plastique devra être testée, afin d'en favoriser l'adoption. Les producteurs devront être sensibilisés à ces nouvelles offres



Substitution par des matières compostables, biodégradables ou durables

ACTION

Vendre des arbres en motte et jute

L'utilisation du jute ou la livraison en motte des arbres permet dans plusieurs cas de réduire l'utilisation de pots de plastique qui doivent être disposés par le client.

Avantages

- La pénurie de main-d'œuvre favoriserait un certain retour aux arbres en motte dans les plus grandes municipalités (équipées d'un chargeur)

Inconvénients

- Le pot en plastique demeure privilégié pour les gros formats (20-25 gallons et +):
 - l'arbre se tient mieux;
 - facilite l'arrosage (en magasin);
 - manipulation plus facile car la partie racinaire sera réduite tout comme son poids;
 - la terre dessèche moins vite qu'en motte.

Impact attendu

- Impact appréciable mais modéré au niveau du tonnage de plastique évité

Considérations

- Pertinence de mettre de l'avant l'attrait de l'arbre en motte planté avec un chargeur comme moyen de pallier un manque de personnel
- Opportunité de positionner les arbres ainsi livrés comme encore plus positifs pour l'environnement





Substitution par des matières compostables, biodégradables ou durables

ACTION

Utiliser des pots compostables ou biodégradables

Les pots représentent les volumes les plus importants pour lesquels il importe de réduire les quantités de plastique qui se retrouvent enfouies à l'heure actuelle et celles qui sont ou seront recyclées dans l'avenir.

Avantages

- Il existe une offre grandissante de solutions biodégradables ou compostables (formats 1 gallon ou moins)
- Réduit le choc de transplantation avec le pot biodégradable
- Élimination de l'écofrais à payer pour les détenteurs de marques de commerce
- L'écart de prix entre les pots en matières alternatives et ceux en plastique se rétrécit

Inconvénients

- Absence de solutions sur le marché pour les pots de 15 gallons et plus
- Dégradation possible avant l'atteinte du stade de commercialisation
- Amène des changements au niveau production (ex. : on n'espace plus les pots, arrosage à la main, besoin de livrer des plants plus jeunes, etc.)
- Plus difficile à désempiler et à emballer (sauf dans le cas du pot en cellulose de maïs)

Impact attendu

- Grand impact attendu au niveau du tonnage de plastique évité

Considérations

- Un développement encore plus rapide des solutions biodégradables et compostables est attendu à court terme. On prévoit aussi que la compétitivité des pots sera meilleure
- Le consommateur doit être informé des bienfaits des pots compostables et biodégradables pour l'amener à préférer ces produits
- Certains détaillants sont susceptibles de privilégier le produit avec pot en plastique, s'il est moins cher



Réemploi

ACTION

Réemployer les cabarets qui servent à la manutention et au transport des végétaux

Avantages

- Avantage économique associé à l'utilisation de cabarets robustes qui peuvent être réutilisés plusieurs fois

Inconvénients

- Coût d'acquisition plus élevé. Augmente les coûts d'opération si les cabarets ne sont pas récupérés
- Défis de la gestion du rapatriement des cabarets livrés en gros par des producteurs :
 - mise en œuvre;
 - disponibilité de la main-d'œuvre requise;
 - coût de l'opération.

Impact attendu

- Réduction du tonnage de plastique à disposer

Considérations

- Pour assurer le succès de cette initiative, les détaillants devront participer à l'effort de retourner les cabarets aux entreprises en production
- Des initiatives de consigne privée sont présentement à l'étude chez certains producteurs

ACTION

Utiliser des pots ajourés pour arbres

Ils sont disponibles sur le marché depuis quelques années et permettent une réduction de la disposition de ce plastique une fois que l'arbre a été planté.

Avantages

- Pots réutilisables un très grand nombre de fois
- Système racinaire avantage par l'exposition des racines à l'air
- Pots récupérés au moment de la livraison de l'arbre. Ne nécessite pas d'opération supplémentaire de rapatriement

Inconvénients

- Coût élevé du pot
- Problèmes liés au système racinaire compact :
 - Exige un bon tuteurage;
 - Faible rétention d'eau et besoin d'arrosages plus fréquents.

Impact attendu

- Réduction appréciable du tonnage de plastique pour les pépinières

Considérations

- Étude de cas à faire pour documenter l'utilisation de ce type de produit dans le contexte québécois



Réemploi

ACTION

Réemployer les pots utilisés pour la culture et la vente des végétaux auprès des consommateurs

Ces pots pourront être utilisés pour quelques végétaux avant d'être disposés. Ceci implique nécessairement un retour des pots par l'utilisateur ultime jusqu'au producteur. Il faudra aussi prévoir le reconditionnement, voir même dans certains cas une désinfection avant le réemploi.

Avantages

- L'idée de confier à un tiers la collecte, la désinfection, le tri des pots et de racheter au prix du neuf peut s'avérer un modèle d'affaires intéressant, sous certaines conditions
- La désinfection n'est pas essentielle au réemploi des pots pour la culture de végétaux à faible risque

Inconvénients

- L'industrie privilégie les pots moins chers (moins durables), ce qui limite le nombre d'utilisations
- La grande variété de pots utilisés (des lignes de produits ont leurs pots spécifiques) complique le tri et le réacheminement aux producteurs
- On ajoute un coût aux opérations et ceci requiert de la main-d'œuvre supplémentaire (tri, nettoyage)
- La faible valeur des pots exclut la possibilité de pouvoir transporter les pots sur des grandes distances
- Les programmes actuels font état de petites quantités rapportées en magasin, là où pratiqué

Impact attendu

- Faible impact attendu au niveau du tonnage de plastique évité

Considérations

- Même si les défis sont grands, le réemploi des pots permet aux entreprises d'établir un canal de communication positif (environnemental) avec la clientèle
- Mettre en place des systèmes de consignes avec les clients



Réutilisation

ACTION ÉGALEMENT SUGGÉRÉE AUX

Détaillants de produits horticoles

ACTION

Réutiliser les pots, cabarets et tuteurs

Avantages

- Permet au client de rapporter ses pots, ce qui l'implique dans un comportement responsable et l'incite à venir visiter le commerce plus souvent
- La réutilisation des pots à des fins communautaires ou via la revente aux particuliers demeure un geste positif pour l'environnement
- Le fournisseur du pot ou le détenteur de la marque de commerce pourra potentiellement obtenir un crédit sur d'éventuels montants exigibles du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Inconvénients

- Quantités limitées rapportées en magasin dans les exemples cités
- L'acceptation prochaine de ces pots dans le bac bleu rendra leur retour en magasin plus incertain
- Le détaillant est tenu de déclarer à RECYC-QUÉBEC les quantités ramenées en magasin, en vertu du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Impact attendu

- Faible impact attendu au niveau du tonnage de plastique évité

Considérations

- Initiative qui demeure pertinente et à encourager



Recyclage

ACTION

Trouver un débouché pour recycler des plastiques non encore couverts par les programmes

Au niveau agricole, on s'attarde à deux produits qui ne sont pas couverts dans les programmes avant 2027 et qui mériteraient d'être recyclés : pellicule étirable (rack à plantes) et pellicule étirable (palettes).

Avantages

- Grandes quantités de pellicules étirables générées à titre d'emballage pour les palettes
- Matières peu ou pas contaminées, donc propices à être recyclées

Inconvénients

- Aucuns, sauf les frais reliés à la récupération de ces matières et leur conditionnement en vue de leur recyclage

Impact attendu

- Retrait de l'enfouissement d'un tonnage significatif de plastique, en particulier dans le cas des pellicules étirables de palette

Considérations

- Matières acceptées dans les bacs bleus des ICI¹ seulement à partir de 2027
- D'ici là, à titre d'exemple, l'entreprise Carroussel et son partenaire Polykar font la collecte, la transformation et la valorisation en économie circulaire de cette matière (programme Carrou-Cycle)

www.carroussel.ca/fr/produits-ecoresponsables

¹ Industries, commerces, institutions



Substitution du plastique d'emballage des achats des clients

ACTION

Utiliser des **tapis pour coffre d'auto réutilisables** et des **cabarets en carton**

Tout comme les sacs à l'épicerie, il est possible de proposer aux clients un tapis protecteur pour coffre d'auto réutilisable ou un cabaret de transport en carton. Ceux-ci seraient durables et pourraient servir à plusieurs usages.

Avantages

- L'offre d'un tapis pour coffre d'auto durable est une solution facile à mettre en œuvre
- Possibilité d'utiliser le tapis et le cabaret aux fins de promouvoir une entreprise

Inconvénients

- Même si les consommateurs sont désormais habitués de payer les sacs réutilisables, il peut s'avérer difficile de couvrir complètement les coûts réels de ces options

Impact attendu

- Impact limité au niveau du tonnage de plastique évité
- Grand impact au niveau de la sensibilisation du consommateur

Considérations

- Action verte susceptible d'être remarquée par le consommateur



Substitution par un produit durable

ACTION

Proposer des **accessoires de jardinage en matière durable**: arrosoirs, bordures, cache-pots, etc.

Avantages

- L'offre de produits durables est déjà disponible, offrant différentes options pour tous les goûts et portefeuilles
- Les matières durables sont souvent plus nobles et tendance (métal, céramique, pierre, etc.)
- Peut aider à favoriser l'achat local

Inconvénients

- Peut nécessiter un accroissement de l'inventaire

Impact attendu

- Impact limité au niveau du tonnage de plastique évité
- Impact intéressant au niveau de la sensibilisation du consommateur

Considérations

- Action nécessitant une modification de la mise en marché en magasin et une sensibilisation du personnel de vente sur le plancher



Recyclage

ACTION

Trouver un **débouché pour recycler des plastiques non encore couverts par les programmes**

On recense deux produits qui ne sont pas actuellement couverts dans les programmes et qui mériteraient d'être recyclés : pellicule étirable (rack à plantes) et pellicule étirable (palettes) qui provient d'un fournisseur.

ACTION ÉGALEMENT SUGGÉRÉE POUR

les services en horticulture ornementale

Avantages

- Grandes quantités de pellicules étirables générées à titre d'emballage pour les palettes
- Matières peu ou pas contaminées, donc propices à être recyclées

Inconvénients

- Aucuns, sauf les frais liés à la récupération de ces matières et leur conditionnement en vue de leur recyclage

Impact attendu

- Retrait de l'enfouissement d'un tonnage significatif de plastique, en particulier dans le cas des pellicules étirables de palette

Considérations

- Matières acceptées dans les bacs bleus des ICI¹ seulement à partir de 2027
- D'ici là, à titre d'exemple, l'entreprise Carroussel et son partenaire Polykar font la collecte, la transformation et la valorisation en économie circulaire de cette matière (programme Carrou-Cycle)

www.carroussel.ca/fr/produits-ecoresponsables



¹ Industries, commerces, institutions



Réduction à la source

ACTION

Emploi de terre et paillis en vrac

Choisir d'acheter de la terre, du paillis ou autres matériaux inertes en vrac permet de réduire considérablement le volume de sacs de plastiques qui devront se retrouver dans le bac bleu en vue d'être recyclés.

Avantages

- Convient bien à la plupart des projets, surtout les plus gros
- Plus économique

Inconvénients

- Nécessite un transport par camion lourd (plus polluant)
- Nécessite une couverture/protection par-dessus le volume en vrac pour protéger des intempéries
- Peut contenir des mauvaises herbes ou autres semences de végétaux indésirables

Impact attendu

- En agissant de la sorte, vous minimisez le volume de plastique à disposer chez vos clients, ce qui est très positif pour votre image d'entreprise

Considérations

- Le besoin de sensibiliser les paysagistes à l'usage du vrac (et en particulier du paillis en vrac) demeure important



Substitution par un produit durable

ACTION

Substituer les bordures de plastique par des bordures composées de matériaux durables : pierres, bois, briques, etc.

Avantages

- L'offre de produits durables est déjà disponible et permet différents styles de design
- Les matières durables sont plus nobles et tendance

Inconvénients

- Est plus dispendieux
- Peut demander de la manutention supplémentaire

Impact attendu

- Impact limité au niveau du tonnage de plastique évité

Considérations

- Action nécessitant plus de temps d'installation dépendamment du matériau choisi



Réemploi

ACTION

Réemploi des contenants et des sacs

Il faut garder en mémoire que le réemploi des sacs et des contenants de plastique le plus grand nombre de fois possible diminue les volumes générés.



Réutilisation

ACTION

Réutilisation des pots et pellicules plastiques

Les pots apportés chez vos clients peuvent être accumulés et cédés à un organisme, une école ou un jardin communautaire pour combler leurs besoins tout en évitant l'achat de plastique supplémentaire.



Bonnes pratiques à adopter

Pour tous les secteurs

- Rappelez-vous que la meilleure pratique est de réduire l'utilisation du plastique. Bien que la plupart des produits de plastique utilisés soient recyclables, ils exigent l'utilisation de procédés. De plus, le plastique n'est pas indéfiniment recyclable.
- Ayez toujours le souci de réduire, de réemployer ou de permettre la réutilisation des plastiques avant de les confier au recyclage.
- Assurez-vous auprès de vos fournisseurs de produits faits de plastique que ceux-ci soient entièrement recyclables ou mieux encore, qu'ils contiennent des matières recyclées.
- Songez à créer un comité chargé de mettre en place les meilleures pratiques dans votre entreprise au niveau de l'utilisation raisonnée du plastique. Impliquez votre personnel de chaque département, vous serez surpris de voir toutes les options qui s'offrent à vous!
- Analysez vos pratiques, réfléchissez à des solutions et faites votre plan de match! Par la suite, nommez un membre de votre équipe comme responsable de ces initiatives.
- Documentez vos pratiques pour qu'elles deviennent plus facilement accessibles à toute personne qui se joint à votre organisation.

Pour les commerces et les entreprises de services

Encourager les achats, tels que ceux listés ci-après, qui évitent ou réduisent l'utilisation du plastique est essentiel.

- Arbres en motte avec jute au lieu d'un pot de plastique
- Arbres livrés avec des pots ajourés réutilisables
- Végétaux qui sont livrés dans des contenants et/ou cabarets compostables ou biodégradables
- Réduire la vente d'accessoires en plastique (substitution par des matières plus durables)
- Privilégier les matières recyclables pour certains produits (ex.: arrosoir)
- Encourager les clients à l'achat en vrac

Assurez-vous que les plastiques générés par vos activités chez votre clientèle soient libres le plus possible de contaminants (terre, paillis) et déposés dans les bacs bleus afin qu'ils puissent être recyclés efficacement par les procédés prévus à cet effet.

Une option intéressante et bénéfique pour vos clients est de récolter les plastiques utilisés sur les chantiers et ainsi éviter d'embourber ces derniers avec ces matières. Renseignez-vous auprès de votre municipalité, les matières plastiques ainsi récupérées par votre entreprise pourraient être prises en charge.

Efforts de sensibilisation requis

Les entreprises ont un rôle crucial à jouer dans la transmission des informations relatives aux bonnes pratiques environnementales en horticulture ornementale :

- 1** Assurez-vous que vos clients puissent bien comprendre les avantages des pots compostables et biodégradables au moment de faire la commercialisation de végétaux dans de tels contenants.
- 2** Informez vos clients sur les bonnes façons de disposer des pots, des contenants et des sacs de plastique afin que ceux-ci soient adéquatement valorisés. Il faut réduire le plus possible les contaminants (terre, paillis, engrais) en rinçant les contenants avant de les déposer dans les bacs bleus.
- 3** Sensibilisez vos clients à l'importance de faire des choix durables et responsables en limitant l'achat de produits non essentiels en plastique et en choisissant plutôt des produits locaux et faits de matières durables.

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles aux problèmes reliés à l'usage unique du plastique. N'hésitez pas à promouvoir les mesures que vous mettez en place pour réduire l'empreinte environnementale.



3230, rue Sicotte, local E-300 Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2
T. 450 774-2228 | F. 450 774-3556

quebecvert.com